

**Tapis brosse coco homologué « PMR »**

Réf. TBPMR\_

Répond à la réglementation concernant l'accessibilité des bâtiments et ERP pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Rappel de la réglementation :

**Art. R. 111-18-1 (article 7)**

Les revêtements de sol et équipements situés sur le sol des cheminements des parties communes doivent être sûrs et permettre une circulation aisée des personnes handicapées.

A cette fin, les dispositions suivantes doivent être respectées : Qu'ils soient posés ou encastrés, les tapis devant les portes d'accès au bâtiment et dans les halls doivent présenter la dureté nécessaire pour ne pas gêner la progression d'un fauteuil roulant. Ils ne doivent pas créer de ressaut de plus de 2 cm



Il est excellent pour absorber la saleté. Il est muni d'un support en vinyle flexible et peut être coupé à n'importe quelle taille et forme souhaitées.

La conception de ce nouveau tapis brosse adapté PMR permet de réduire de 20% l'effort de passage en fauteuil roulant par rapport à un tapis brosse standard.

**Caractéristiques :****Composition :**

- Velours fibres de Coco
- Semelle : PVC

**Poids total**

- 17 mm : +/- 6750 g/m<sup>2</sup>
- 23 mm : +/- 8000 g/m<sup>2</sup>

**Hauteurs totales :** 17 mm & 23 mm**Usage :** Commercial et professionnel**Absorption :** +/- 8.3 l/m<sup>2</sup>**Classement feu :** Cfl/S1**Avantages produit :**

- Le seul tapis brosse avec classement feu
- Spécial passage des fauteuils roulants et déambulateurs.
- Spécial non enfoncement des béquilles.
- Antidérapant
- Sans phtalate
- Très robuste grâce à sa densité.
- Spécial passage intense & établissements recevant du public
- Utilisation : intérieur ou extérieur abrité